

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2022_3_7**

SEANCE DU MERCREDI 08 JUIN 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 15

Date de convocation du : 03 Juin 2022

Votants : 18

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN
Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT
Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur
LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline,
Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL
Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Contractualisation :
Aménagement zone de
sports et loisirs -
Modification**

Pouvoirs :

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur
SCIORETO Cyrille, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

ANNULE ET REMPLACE DE LA DELIBERATION DU 13-04-2022

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que des demandes de subvention vont être déposées
auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence Nationale du Sport.

Ces aménagements concernent l'aménagement de la zone de sports et de loisirs avec :

- Un terrain multisports (*City stade*)
- Une piste de padel

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CITY STADE

Montant ht = 75 820€ ht
ANS = 53 074€ ht soit 70%
REGION = 7 582€ ht soit 10%
COMMUNE = 15 164€ ht soit 20%

PISTE DE PADEL

Montant ht = 60 620€ ht
ANS = 42 434€ ht soit 70%
REGION = 6 062€ ht soit 10%
COMMUNE = 12 124€ ht soit 20%

TOTAL

Montant ht = 136 440€ ht
ANS = 95 508€ ht soit 70%
REGION = 13 644€ ht soit 10%
COMMUNE = 27 288€ ht soit 20%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le dépôt des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-
Rhône-Alpes et de l'Agence Nationale du Sport.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0



Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER